

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Le mardi 20 septembre 2022  
18h30**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Yolan Thomas	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
Est absent :	Geoffrey Saulnier	Conseiller

**1. MOT DE BIENVENUE**

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Deux (2) citoyen(ne)s sont présent(e)s.

**Résolution: 2022-104-CP**

**Proposé par** Guy Basque

**Appuyé par** Dianna May Savoie

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points 4.1 « Entente pour utilisation d'équipements », 4.2 « Rencontre pour les deux ponts », 4.3 « Projet de Pont-Landry », 4.4 « Rapport CAIENA » et 4.5 « Polyvalente W.-A. Losier - Poubelles ».

**ADOPTÉE**

**2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

- Aucun.

### **3. POINTS DE DISCUSSION**

#### **3.1 Budget 2023 de la CSRPA.**

Pour information.

L'administration municipale présente le budget 2023 de la CSRPA avec les nouveaux services obligatoires suite à la réforme de la gouvernance municipale. Pour la municipalité de Tracadie, cela représente une augmentation d'environ 301 052,46 \$, soit l'équivalent de 0,026 \$ sur la taxe foncière municipale.

#### **3.2 Publication des avis publics.**

Pour information.

Un membre du comité suggère de publier les avis publics dans le journal l'Acadie Nouvelle pour les demandes de modification au plan rural, car tous les citoyens n'ont pas accès aux médias sociaux. L'administration municipale informe les membres du conseil que la dernière fois que la municipalité a fait paraître un avis dans l'Acadie Nouvelle pour un rezonage, c'était en 2016 et cela coûtait environ 400 \$ à 500 \$ par avis. Les membres du conseil sont informés que depuis la nouvelle Loi sur la gouvernance locale, la municipalité n'a plus l'obligation de faire paraître des avis dans un journal local; elle peut simplement le faire sur son site internet. La municipalité fait aussi la plupart du temps, l'envoi d'une copie de l'avis dans le voisinage de la demande de rezonage. À ce jour, la municipalité n'a pas reçu de plainte concernant les avis publics. Le coût pour une demande de rezonage est de 1 500 \$ et cela comprend tout le travail qui est fait. Advenant que le conseil décide de publier à nouveau des avis dans un journal local, l'administration recommande une augmentation de 500 \$ des coûts de rezonage pour un nouveau total de 2 000 \$. Après discussion, les membres du comité ne suggèrent pas de modifier la procédure actuelle pour les avis publics.

#### **3.3 Politique sur les appels d'offres et les achats.**

Pour recommandation au conseil municipal.

Un membre du comité suggère de modifier la politique sur les appels d'offres et les achats afin que l'autorisation du conseil municipal ne soit pas nécessaire pour autoriser un employé municipal à participer à une conférence tenue dans les provinces de l'Atlantique et au Québec. L'administration municipale recommande également de modifier cette politique pour enlever l'obligation de faire une ouverture publique pour les appels de soumission de prix.

**Résolution: 2022-105-CP**  
**Proposé par** Dianna May Savoie  
**Appuyé par** Réaldine Robichaud

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de modifier la politique sur les appels d'offres et les achats afin que l'autorisation du conseil municipal ne soit pas nécessaire pour autoriser un employé municipal à participer à une conférence tenue dans les provinces de l'Atlantique et au Québec.

**ADOPTÉE**

**Résolution: 2022-106-CP**  
**Proposé par** Rita Benoit  
**Appuyé par** Dianna May Savoie

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de modifier la politique sur les appels d'offres et les achats pour enlever l'obligation de faire une ouverture publique pour les appels de soumission de prix.

**ADOPTÉE**

### **3.4 Frais pour les raccordements pour les eaux et égouts.**

Pour information.

Un membre du comité mentionne que des citoyens doivent payer des frais de service d'eau et d'égouts plus élevés s'ils construisent d'un certain côté de la rue, à cause des infrastructures d'eau et d'égouts et se demandent si la municipalité ne devrait pas modifier sa politique. Après discussion, les membres du comité ne suggèrent pas de modifier la procédure actuelle pour les frais de raccordement au système municipal d'eau et d'égouts.

### **3.5 Rue Honoré – Changement de nom de rue.**

Pour information et suivi.

Un membre du comité demande un suivi sur le dossier de la requête pour que la rue Honoré soit renommée la rue Bernard dans le quartier 7. Elle rappelle que le conseil municipal avait voté l'année dernière sur cette demande soumise par M. Patrice Comeau. L'administration municipale informe les membres du comité que le nom Bernard n'est pas déjà utilisé dans la municipalité et suggère d'envoyer un avis public sur les médias sociaux de la municipalité afin de savoir s'il y a des commentaires ou de l'opposition au changement de nom suggéré pour le remplacement de la rue Honoré. Les membres du comité sont aussi informés qu'il existe une rue au nom de H. J. Comeau et que le H est pour Honoré. Les membres du comité sont aussi informés qu'il y a un seul bâtiment sur la rue Honoré et que c'est un bâtiment municipal.

**Résolution: 2022-107-CP**  
**Proposé par** Guy Basque  
**Appuyé par** Joanne Doiron

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de publier un avis sur les médias sociaux de la municipalité afin d'avoir les commentaires et objections de la population sur ce changement de nom proposé.

**ADOPTÉE**

**3.6 Élections municipales du 28 novembre 2022.**

Pour information.

L'administration municipale informe les membres du comité qu'il y aura des élections municipales le 28 novembre prochain, incluant des élections partielles pour le quartier 7 de Tracadie. À cause de ces élections, la réunion ordinaire du 28 novembre sera annulée en conformité avec l'arrêté procédural du conseil municipal. Les membres du comité sont aussi informés que si cela s'avère nécessaire, une réunion extraordinaire pourrait avoir lieu.

**3.7 Demande pour une subvention financière.**

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale recommande de modifier la résolution du 8 août 2022 accordant une subvention financière à l'entreprise Sammy's Holding afin de mieux refléter la politique municipale sur les subventions financières ainsi que du lieu associé à cette subvention financière.

**Résolution: 2022-108-CP**  
**Proposé par** Chantal Mazerolle  
**Appuyé par** Yolane Thomas

QUE le comité accepte la recommandation de l'administration municipale.

**ADOPTÉE**

**3.8 Parade de Noël 2022.**

Pour information et suivi.

Les membres du comité discutent de la parade de Noël pour 2022 qui doit avoir lieu le 11 ou 18 décembre 2022. Une rencontre entre la municipalité, Bernard Basque et le Club Richelieu de Tracadie doit avoir lieu prochainement pour discuter de la parade de Noël et de la distribution des cadeaux pour les enfants. Suite à cette rencontre, le présent dossier sera apporté au conseil municipal pour l'approbation de la fermeture d'une section de la rue Principale.

### **3.9 Tournoi de soccer.**

#### Pour information.

Les membres du comité discutent d'une plainte concernant des lacunes de la municipalité lors d'un tournoi provincial de soccer. Un membre du comité demande quel est le type d'implication de la municipalité lors des activités sportives ou autres. Le maire informe le comité que les organisateurs de ce tournoi ont été satisfaits de l'aide de la municipalité. En ce qui concerne les lacunes, celles-ci n'étaient pas de la responsabilité de la municipalité. L'administration municipale informe les membres du comité que toute plainte ou requête devrait être faite par écrit et envoyée à l'administration municipale pour y être traitée. Les plaintes et requêtes ne devraient pas passer par les membres du conseil municipal.

### **3.10 Toiture du marché Centre-Ville.**

#### Pour information et suivi.

Les membres du comité discutent de la rénovation du marché Centre-Ville. Des membres du comité suggèrent que la municipalité pourrait avoir un gabarit de couleur commun pour tous ses bâtiments.

#### **Résolution: 2022-109-CP**

**Proposé par** Rita Benoit

**Appuyé par** Guy Basque

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de choisir la couleur noire pour la rénovation de la toiture du marché Centre-Ville.

**ADOPTÉE**

### **3.11 Bail – Centre communautaire de Benoit.**

#### Pour information et suivi.

L'administration municipale présente le nouveau bail entre la municipalité et le club de ski de fond Le Sureau Blanc pour la location du centre communautaire de Benoit.

#### **Résolution: 2022-110-CP**

**Proposé par** Yolán Thomas

**Appuyé par** Rita Benoit

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'apporter pour approbation par le conseil municipal ledit bail à la prochaine réunion ordinaire.

**ADOPTÉE**

## **4. AUTRES**

### **4.1 Entente pour utilisation d'équipements.**

#### Pour information et suivi.

L'administration municipale présente la nouvelle entente entre la municipalité et le club de ski de fond Le Sureau Blanc pour l'utilisation d'équipements municipaux. Cette entente sera apportée pour approbation par le conseil lorsque le club de ski de fond Le Sureau Blanc aura confirmé son accord sur les conditions de celle-ci.

### **4.2 Rencontre pour les deux ponts.**

#### Pour information.

Un des membres du comité demande un résumé des rencontres avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure pour le dossier des ponts de Rivière du Portage et de Haut Rivière du Portage. Le maire informe les membres du comité des scénarios qui ont été discutés, soit la rénovation seulement du pont de Rivière du Portage, mais pas avant au moins trois (3) ans, de placer un pont temporaire ou de transférer le pont de Haut Rivière du Portage à la municipalité pour le transformer en pont pour piétons. Les trois options ont été refusées par le comité de citoyens. Par la suite, le ministère des Transports et de l'Infrastructure a proposé d'avoir un pont à une seule voie pour Rivière du Portage et Haut Rivière du Portage. Le comité de citoyens doit revenir sur les différentes options après une consultation publique.

### **4.3 Projet de Pont-Landry.**

#### Pour information et suivi.

Un membre du comité demande si la municipalité a reçu l'approbation de la firme Roy Consultants et de la province pour le projet d'un sentier pédestre à Pont-Landry. L'administration municipale informe le comité qu'elle doit rencontrer le comité organisateur de ce projet et qu'il y aura une mise à jour lors d'une prochaine réunion.

### **4.4 Rapport CAIENA.**

#### Pour information.

La conseillère municipale qui représente la municipalité auprès de l'organisme CAIENA fait un résumé de ses rencontres ainsi que d'une demande d'aide pour avoir une salle pour une rencontre à Tracadie.

#### 4.5 **Polyvalente W.-A. Losier - Poubelles.**

Pour information et suivi.

Un membre du comité dit que l'année dernière le comité avait discuté d'un projet entre la municipalité et la polyvalente W.-A. Losier pour la fabrication de poubelles devant être mise sur les routes de la municipalité. Le membre du conseil demande si la municipalité peut communiquer avec la polyvalente pour aller de l'avant avec ce projet et que la municipalité fournisse les matériaux de construction pour lesdites poubelles. Ces poubelles pourraient être mises en place au printemps prochain. Une fois que l'administration aura les détails sur ce projet, celui-ci pourrait revenir au conseil pour les coûts dudit projet. Un membre du conseil suggère d'impliquer les commerçants.

### 5. **DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS**

**Résolution: 2022-111-CP**

**Proposé par** Rita Benoit

**Appuyé par** Dianna May Savoie

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

**ADOPTÉE**

#### 5.1 **Article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local.**

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) c) Question de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local.

#### 5.2 **Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.**

Le présent point est discuté à huis clos sans la présence du public en conformité avec l'alinéa 68(1) g) de la Loi sur la gouvernance locale et concerne une question de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

**Résolution: 2022-112-CP**  
**Proposé par** Chantal Mazerolle  
**Appuyé par** Guy Basque

QU'étant donné que la réunion a atteint sa durée limite, il est proposé que ladite réunion soit prolongée d'une durée de quinze (15) minutes.

**ADOPTÉE**

**Résolution: 2022-113-CP**  
**Proposé par** Yolane Thomas  
**Appuyé par** Rita Benoit

QU'étant donné que la réunion a atteint sa durée limite, il est proposé que ladite réunion soit prolongée d'une durée de dix (10) minutes.

**ADOPTÉE**

## **6. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Guy Basque propose que la réunion soit levée à 21h55 approximativement.

---

Joey Thibodeau, Greffier municipal